

# Direction du Contrôle financier et de la bonne Gestion financière

## La Direction Contrôle financier et bonne Gestion financière est chargée

- en qualité d'organe de surveillance de contrôler notamment les comptes de gestion des comptables-trésoriers et des attachés économiques et commerciaux ;
- d'exercer en tant qu'Autorité de Certification le contrôle des subventions accordées dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional ;
- et enfin d'assurer le contrôle de la bonne gestion financière, en ce compris les subventions régionales.

Dans le cadre des programmes de coopération territoriale, le responsable de la direction intervient également comme membre du Groupe des Auditeurs européens pour l'audit des projets financés par les programmes INTERREG, URBACT, INTERACT et ESPON.

